

Inst. F. COURBY
Cote 6095 TP
UEB

Ouvrier affectueux
de Franz Cumont

INSCRIPTIONS GRECQUES DE SUSE

PUBLIÉES D'APRÈS LES NOTES DE BERNARD HAUSSOULLIER

PAR

FRANZ CUMONT

Tirage à part des *Mémoires de la Mission archéologique de Perse*, tome XX



PARIS

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

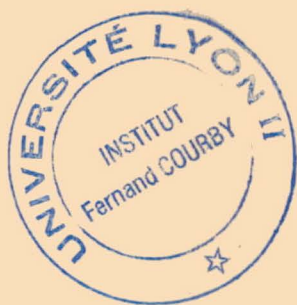
28, RUE BONAPARTE, 28

—
1928

Bibliothèque Maison de l'Orient



154008



INSCRIPTIONS GRECQUES DE SUSE

PUBLIÉES D'APRÈS LES NOTES DE BERNARD HAUSSOULLIER

PAR FRANZ CUMONT

Énumérant, en 1903, les inscriptions grecques, publiées jusqu'alors, de l'« Extrême-Orient hellénique », c'est-à-dire des pays situés à l'Est de l'Euphrate, notre regretté confrère Bernard Haussoullier en comptait seulement huit¹. Depuis, leur nombre s'est quelque peu accru, en partie grâce à ses soins² : notamment les fouilles de Babylone ont donné quelques textes intéressants; et Doura-Europos, qui se rattache à la même région, a fourni une série de documents datés, depuis l'an 6 av. J.-C. jusqu'au III^e siècle de notre ère³. Mais les inscriptions de l'Iran, connues aujourd'hui, sont toujours en très petite quantité : c'est à peine si, en dehors de celles de Suse, dont nous allons parler, on en peut citer cinq ou six⁴. En réalité, nous écrivons encore l'histoire de cette vaste région à l'époque des Séleucides et des Arsacides, comme on racontait celle de la Grèce et de Rome il y a deux cents ans, sans tirer presque aucun secours de l'épigraphie. Cette pénurie rend d'autant plus précieux les documents grecs qui sont venus au

1. Haussoullier, dans les *Mélanges Perrot*, Paris, 1903, p. 158 ss.

2. J'en ai dressé la liste, *Fouilles de Doura-Europos*, 1926, p. 452 ss.

3. *Ibid.*, p. 355 ss.

4. Ce sont en majeure partie des inscriptions rupestres de Gotarzès (Dittenberger, *Or. inscr.*, n° 431), Ardashir (*ibid.*, nos 432, 433) et Sapor I^{er} (*ibid.*, n° 434). — En outre, trouvée au village de Harounâbâd (près de Tag-i-Girra), une épitaphe d'Eumène, fils de Démétrios, mal publiée en 1857 par Jones, est reproduite par Sarre et Herzfeld, *Iranische Felsreliefs*, 1910, p. 226. Elle est aujourd'hui détruite [communication orale de M. Herzfeld]. — La lettre d'Antioche de Perside envoyée à Magnésie du Méandre appartient aussi en réalité, non à la ville qui l'a reçue, mais à celle qui l'a envoyée; cf. Kern, *Inscr. von Magnesia*, n° 61; Haussoullier, *Rev. de Philologie*, XXIV, 1900, p. 318; Dittenberger, *Or. inscr.*, n° 233. — Il faut rapprocher de ces documents sur pierre les actes de vente sur parchemin trouvés à Avroman dans le Kurdistan et publiés par Ellis Minns, *Journ. of hellenic Studies*, XXIV, 1915, p. 22-65. Cf. Paul Meyer, *Juristische Papyri*, 1920, p. 120.

jour dans les fouilles que poursuit à Suse la Mission archéologique en Perse. Haussoullier, au moment où la mort nous l'a ravi, en préparait la publication complète, mais ce souci de la perfection qu'il apportait à tous ses travaux l'empêcha de livrer à l'impression des documents dont il espérait pouvoir améliorer encore la restitution et le commentaire. M^{me} Haussoullier a bien voulu me confier le petit dossier contenant les notes de mon ancien maître, bientôt devenu pour moi un ami, et je m'acquitte d'un devoir de piété envers sa mémoire en ne laissant pas perdre le fruit de son labeur. Sans doute, s'il eût vécu plus longtemps, aurait-il, en épigraphiste expert, complété et interprété tous ces textes mutilés avec une sûreté qui me manque, mais tels quels ils seront certainement les bienvenus pour tous les érudits qui s'intéressent à l'époque des Séleucides, et en particulier l'acte d'affranchissement, n° 4, restitué avec une sagacité ingénieuse, retiendra l'attention des historiens du droit et des religions.

Pour les n°s 2, 4, 5, je n'ai guère fait que rédiger les notes trouvées dans les papiers que j'ai reçus de M^{me} Haussoullier, et, pour le n° 3, déjà publié ailleurs, je me suis à peu près borné à résumer le contenu de l'article qui l'interprétait.

Au contraire, pour la courte épitaphe n° 1, nous n'avons trouvé dans le dossier qui nous a été remis qu'une brève indication. Pour en fixer la date, qui en fait toute l'importance, nous avons eu recours au jugement autorisé de notre confrère, M. Holleaux, et nous donnons ici les indications qu'il a bien voulu nous communiquer.

Le travail d'Haussoullier n'avait pas été poussé fort loin non plus pour l'hymne au Soleil reproduit sous le n° 6. Les notes ne contenaient qu'un déchiffrement, d'ailleurs fort exact, des derniers vers. Ce poème est si déplorablement mutilé qu'il est impossible de le reconstituer en entier, mais nous sommes redevables de suggestions précieuses à l'érudition de M. Achille Vogliano et de M. W. Vollgraff, à qui nous avons soumis une transcription provisoire de ce qui a subsisté sur la pierre.

Deux fragments d'inscriptions, n°s 7, 8, trouvées dans les fouilles de 1928, sont venues enfin enrichir encore cette petite collection.

Nous devons des remerciements particuliers à notre confrère, le Père Scheil, qui, après nous avoir encouragé à entreprendre cette publication, a bien voulu nous offrir l'hospitalité de ces *Mémoires*, et à M. de Mecquenem, qui nous a obligeamment facilité l'étude des textes conservés au Musée du Louvre.

Outre les documents qui sont reproduits ici, on a découvert à Suse les inscriptions grecques suivantes :

1° Dédicace en l'honneur d'Arrhénéidès, stratège de la Susiane, trouvée par Loftus, *Travels and Researches in Chaldaea and Susiana*, Londres, 1857, p. 403 = Haussoullier, *Revue de Philologie*, XXVI,

1902, p. 98; Dittenberger, *Or. inscr.*, 747 : Πυθαγόρας Ἀριστάρχου | σωματοφύλαξ Ἀρρνείδην | Ἀρρνείδου, τὸν στρατηγὸν | τῆς Σουσιανῆς τὸν ἑκαστοῦ φίλον.

2° Deux anses d'amphores rhodiennes, publiées par nous, *Syria*, VIII, 1927, p. 48 ss. : Φιλκινίου et Ἀρ[ισ]ταίδου. Ἀρταμπίου. — Ces amphores ont servi à importer en Susiane du vin de Grèce ou peut-être de Syrie.

3° Fragment insignifiant, publié par Loftus, p. 104 ; ... τῶν ἐν ταῖς πρ...

Je ne cite que pour mémoire l'osselet de Didyme, retrouvé à Suse et publié par Haussoullier dans ces *Mémoires*, VII, p. 156 et pl. XXIX; cf. Pézard et Pottier, *Musée du Louvre, Antiquités de la Susiane*, 2° éd., 1926, p. 107, n° 34.

Les inscriptions nouvelles ont été classées par ordre chronologique.

1. Épitaphe du IV^e siècle.

Reste d'une dalle de grès brun-rouge, qui a dû être retaillée et arrondie pour servir peut-être de pierre de foyer : la surface paraît en être calcinée. — Haut. act. 22 cm.; long. 42 cm.; ép. 11 cm. — Lettres peu profondes et mal gravées, haut. de 5 cm. à 35 mill. Cf. pl. IV, n° 1.

ΝΙΚΟΚΛΕΙΣ
 ΝΙΚΟΚΛΕΣΣ
 ΣΙΝΩΠΕΥΣ

Νικοκλῆς

Νικοκλέ[ο]ς

[Σ]ινωπέυς.

La forme des caractères et l'emploi de *ο* pour *ου* dans *Νικοκλέους* assignent à cette inscription une date reculée : c'est la plus ancienne de toutes celles qui ont été trouvées dans l'Iran. M. Maurice Holleaux, qui a bien voulu en examiner une reproduction, nous a assuré qu'elle ne pouvait être postérieure à la fin du IV^e siècle. « Je la crois même, nous écrit-il, d'une période plutôt reculée de ce siècle. Je ne trouverais nullement audacieux de la placer même avant la conquête d'Alexandre. »

« Sinope étant une colonie milésienne, occupée au V^e siècle par les Athéniens, la graphie *Νικοκλέος* ne peut avoir rien de dialectal. Dans de nombreux textes, pendant une grande partie du IV^e siècle, l'*ο* remplace le *ου*. C'est une particularité d'orthographe fort banale, mais elle n'en est pas moins un signe *relatif* d'ancienneté. Meisterhans signale l'orthographe *Κτησικλέος* à Athènes en 334. D'autre part, je trouve à Milet (*Delphinion*, n° 122) un stephanéphore appelé *Λεοντίσκος Λεωσθένης* en 346. Le cas est un peu différent mais tout à fait parallèle. »

L'époque de cette précieuse épitaphe étant ainsi déterminée dans la mesure du possible, on se demandera comment un Grec de Sinope est ainsi venu mourir à Suse au IV^e siècle. La simplicité de l'inscription, grossièrement gravée, ne conviendrait guère à un grand personnage, et il n'est pas surprenant que Nikoklès, fils de Nikoklès, ne soit pas mentionné ailleurs. Il est peu probable que ce soit un des colons helléniques de Séleucie de l'Eulaïos, car, Suse ayant été ainsi nommée par Séleucus Nicator (312-280), la mort d'un de ses nouveaux habitants se placerait selon toute vraisemblance au III^e siècle. Nikoklès pourrait être un des soldats d'Alexandre ou un des trafiquants qui suivaient ses armées, et il aurait alors perdu la vie pendant l'expédition du grand conquérant. Mais si nous nous souvenons qu'au milieu du IV^e siècle, Sinope, le plus grand port de la côte du Pont-Euxin, était soumise aux rois de Perse¹, nous inclinons à croire qu'un de ses citoyens vint alors par la fameuse route royale jusqu'à Suse et qu'il y décéda. Les relations commerciales de Suse avec la Grèce au V^e et au VI^e siècle sont attestés par les fragments de vases attiques qui ont été découverts dans les fouilles². Peut-être notre Sinopien était-il donc un négociant qui importait dans l'Iran les produits de l'Occident; peut-être aussi un mercenaire qui était venu s'engager dans les troupes du Grand Roi, peut-être exerçait-il quelque autre métier. Quoi qu'il en soit, si notre supposition est exacte, cette inscription est unique en son genre: nous n'en possédons point d'autre d'un des Grecs établis dans une des capitales des Achéménides ou dans une des satrapies orientales de leur empire.

2. Dédicace à Mâ.

Petite base de calcaire tendre, trouvée à l'*Apadana* de Suse le 26 janvier 1922. Cette base circulaire est bordée à la partie inférieure par une moulure ronde qui, en l'élargissant, assure sa stabilité, et munie de chaque côté d'une saillie rectangulaire qu'on saisissait pour la soulever. Dans la tranche supérieure (diam. 32 cm.) sont creusés deux trous de scellement de 4 cm. de profondeur, qui ont servi à fixer quelque ex-voto, probablement une statuette. — Lettres hautes de 15 à 5 mill. Un éclat de la pierre qui a sauté mutile la deuxième ligne. Cf. pl. IV, n° 2.

Μᾶι | Ἀπολλόδω[ρος] | Κρατέρου.

Il reste à la première ligne des traces certaines de l'ι final et à la deuxième de l'ω. Il n'est pas surprenant de trouver à Suse une dédicace à Mâ, la grande déesse cappadocienne des deux Comane, dont le culte pénétra en Occident jusqu'en Macédoine³ et fut introduit par le dictateur Sylla à Rome⁴. On a découvert en Lydie dans la plaine Hyrkanis, qui doit son nom

1. Cf. *Realencycl*, s. v. « Sinope », col. 253.

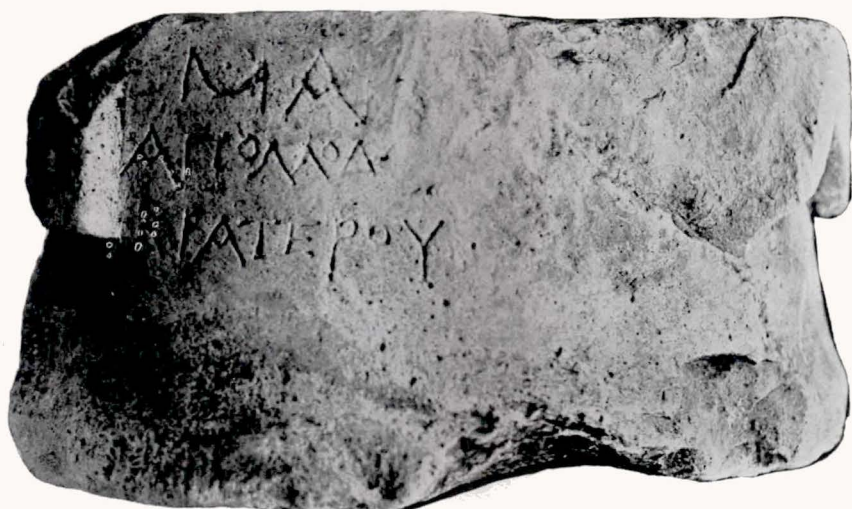
2. Pottier, dans ces *Mémoires*, t. XIII, p. 100. Pézard et Pottier, *Catal. des ant. de la Susiane*, 2^e éd., 1926, p. 234.

3. A Édesse: Pélékidis, *Ἀρχαιολογικὸν Δελτίον*, VIII, 1923, p. 265 ss.

4. Plut., *Syll.*, 9; cf. mes *Religions orientales*³, 1928, p. 50 s.



1



2



3



4

à une colonie iranienne, un autel consacré à « Mâ invincible » (*Mā aneiketos*)¹. Cette déesse avait probablement été admise à Suse, à titre de *σύνναος θεά*, dans le temple de Nanaïa, dont son caractère la rapprochait.

Cependant il est possible que nous ayons ici une dédicace au dieu *Μαρᾶ*, nommé inscr. 6, v. 30. Mais aucun vestige de l'α, ni de la boucle du ρ n'est visible sur la pierre dont la surface est ici entamée.

Apollodoros, fils de Kratéros, pourrait être l'Apollodore qui, suivant Polybe², fut envoyé comme stratège en Susiane par le roi Antiochus III, vers 222 av. J.-C. Le nom de son père Kratéros paraît indiquer qu'il était d'origine macédonienne³. M. Holleaux a bien voulu nous donner l'assurance que la forme des caractères permettait de dater l'inscription de la fin du III^e siècle.

3. Décret de l'année 176⁴.

Débris en calcaire dur, qui n'a été aplani ni sur la tranche gauche, la seule conservée, ni sur la face postérieure. Haut. max. 176 mill.; larg. max. 75 mill.; épais. variant de 32 mill. à 5 cent. Les caractères sont grêles, mais étaient rehaussés de couleur rouge, dont il subsiste des traces aux ll. 9, 10, 11. L'inscription est complète à gauche et en haut. Vide de 22 mill. au-dessus de la l. 1. — Au Musée du Louvre, salle du Mastaba. Inv. A. S. 6758. Cf. pl. IV, n° 3 (photographie du revers d'un estampage).

Il faut, pour la restitution, tenir compte de la règle suivie par le lacipide : à chaque ligne commence un mot, jamais un mot ni un nom propre n'est coupé en deux.

- 1 Βασιλεύου[τος Σελεύκου ἔτους]
- 2 ΓΛ και P, μη[νός, nom et quantième]
- 3 ἐν Σελευχ[εΐαι δὲ τῆι πρὸς τῶι]
- 4 Εὐλαίωι Λ [nom de mois et quantième, ἐπὶ]
- 5 Ἀμμωνί[ου· ἔδοξε τῆι ἐκκλησίαι]
- 6 μετὰ τῆς [τοῦ τε γραμματέως]
- 7 Δημητ[ρίου και τῶν πρυτάνεων]
- 8 γνώμη[ς· ἐπειδὴ N., nom de femme]
- 9 Ἀττάλου [ἀρχιέρεια Λαοδίκης (?)

1. Keil et von Premerstein, *Reise in Lydien*, dans *Denkschr. Akad. Wien*, 1908, p. 28, n° 122.

2. Polybe, V, 54, 12 : Ταῦτα διοικήσας Διογένην μὲν στρατηγὸν ἀπέλιπε Μηδίας, Ἀπολλόδωρον δὲ τῆς Σουσιανῆς, Τύχωνα δὲ τὸν ἀρχιγραμματέα τῆς δυνάμεως στρατηγὸν ἐπὶ τοὺς κατὰ τὴν Ἐρυθρὰν θάλασσαν τόπους ἐξαπέστειλε.

3. Hoffmann, *Die Makedonen*, p. 155; cf. *Realenc.*, s. v. « Krateros », n° 1. Un Κράτερος Κρατέρου Ἀντιοχεύς, archiatre, est nommé dans une inscription du III^e siècle (Dittenberger, *Or. inscr.*, n° 256).

4. Inscription publiée par Haussoullier dans les *Anatolian studies presented to Sir William Ramsay*, edited by Buckler et Calder, Manchester, 1923, p. 189-193 et pl. VIII. — Nous reproduisons ici la substance de cet article.

- 10 τῆς Σελεύ[κου βασιλέως γυναικὸς]
 11 καὶ Λαοδίκη[ς τῆς πρεσβυτέρας]
 12 τῆς μητρὸς [τῆς Σελεύκου καὶ
 13 Λαοδίκης τ[ῆς νεωτέρας τῆς
 14 [θυγατρὸς] [τῆς Σελεύκου. . .]

L. 2. L'année 136 de l'ère des Séleucides correspond à l'année 177/176 av. J.-C. et au règne de Séleucus IV. On possède des monnaies datées de la même année de l'ère des Séleucides¹.

L. 3. Le nom de Séleucie de l'Eulaïos nous était connu par une inscription de Magnésie du Méandre, où, à la suite d'un décret d'Antioche de Perside, sont nommées sept cités de l'Extrême-Orient grec, dont l'identification est assez embarrassante². Haussoullier n'a pas hésité, dès 1903, à identifier Séleucie de l'Eulaïos avec l'ancienne Suse, se fondant sur la présente inscription³. Ce texte n'était pas encore connu de Dittenberger quand (*Or. inscr.*, n° 233) il proposait de confondre Séleucie de l'Eulaïos avec Séleucie de l'Hédyphon. L'Hédyphon est un affluent de l'Eulaïos et Séleucie de l'Hédyphon est nommée par Strabon⁴. Mais peut-être est-elle mentionnée aussi dans l'inscription de Magnésie à côté de Séleucie de l'Eulaïos. Il faut sans doute y restituer : (l. 108 ss.) Σελευκεῦσιν τοῖς πρὸς τῷ Εὐλαίῳ, Σ[ε]λευκ[εῦσι]ν τ[οῖς] π[ρὸς] τῷ [ι 'Ηδουφῶντι].

Ll. 4-5. Il faut tenir compte de la date locale, c'est-à-dire le nom du mois de Séleucie et le nom de l'éponyme. Le nom commençait par un lambda et devait être suivi d'un chiffre et d'un participe *ισταμένου* ou *φθίνοντος*. Cf. le décret d'Antioche de Perside rendu entre 223 et 193, l. 16 : Μηνὸς Πανθέου τρίτη φθίνοντος⁵. Le nom de l'éponyme Ἀμμωνί[ου] ne serait précédé que de la proposition ἐπὶ. Il n'y a pas place pour *ιερέως*. [Toutefois, il est probable que Séleucie de l'Eulaïos, comme Doura-Europos et Babylone, se servait des noms du calendrier macédonien. Le mois municipal était donc le même que le mois royal et, dès lors, n'a pas dû être répété. On doit plutôt suppléer le titre du prêtre ou magistrat éponyme.]

Ll. 5-8. Le rapprochement des mots μετὰ τῆς . . . γνώμης, qui s'appuie sur plus d'un

1. Babelon, *Rois de Syrie*, 1890, p. 66, n°s 509-511 [monnaies de Tyr]; cf. p. xc.

2. Kern, *Inscr. von Magnesia*, 1900, n° 61, p. 53; Dittenberger, *Or. Gr. Inscr.*, 1903, n° 233, l. 108.

3. *Inscriptions de l'Extrême-Orient grec*, dans *Mélanges Perrot*, 1903, p. 157.

4. Sur l'Eulaïos et l'Hédyphon, voy. Plin., *H. N.*, VI, 135. Sur la Séleucie de l'Hédyphon : Strab., XVI, 744, C; sur la satrapie de la région de la mer Rouge : Polybe, V, 54, 12. C'est là que se trouvait une troisième ville de Séleucie mentionnée dans l'inscription de Magnésie (l. 105) Σελευκεία ἐπὶ τῇ Ἐρυθρῇ θαλάσσει, qui était le lieu de naissance du célèbre astronome et physicien Séleucus de Séleucie, comme je l'ai montré, *Syria*, VIII, 1927, p. 83 s.

5. Kern et Dittenberger, *l. c.* Cf. aussi une inscription de Babylone (*O. G. I.*, n° 253), où on lit, ll. 4-5 : ὑπὸ τρίτην ἀπιόντος Ὑπερβερεταίου.

exemple¹, suffit à nous indiquer que nous avons affaire à un décret. On sait combien sont rares les décrets de ces cités éloignées. Pour nos restitutions, nous n'avons pu nous aider que du décret, plus prolixe, d'Antioche de Perside, déjà cité (ll. 6-10 et l. 48). Le secrétaire du Conseil et de l'assemblée était dans ces petites cités un personnage considérable et l'assemblée du peuple n'avait guère qu'à confirmer la décision prise par le secrétaire et les prytanes².

Venaient ensuite, ll. 8 ss., les considérants introduits par *ἐπειδὴ* ou *ἐπεὶ*. Nous n'en avons conservé que la première partie, mais nous y rencontrons des noms connus de la famille royale. Ce qui peut rapprocher les trois reines nommées, c'est, semble-t-il, le culte commun qu'elles recevaient dans le royaume. Le culte de la reine était d'institution ancienne dans la dynastie des Séleucides : il remontait à Antiochus II Théos (261-246). On lit dans le rescrit royal rendu en l'honneur de la reine Laodice, épouse et sœur d'Antiochus³ : [κρί]νομεν . . . καθάπερ [πανταχοῦ καθεστήκασιν κ]ατὰ τὴν βασιλε[ι]α[ν] ἡμῶν ἀρχ[ι]ερεῖς, καὶ ταύτ[η]ς καθίστασθαι [ἐ]ν τοῖς αὐτοῖς τόποις ἀρχιερείας.

C'est une démarche de cette prêtresse royale qui a motivé notre décret. Le culte auquel elle présidait dans la satrapie de Susiane lui a vraisemblablement fourni l'occasion d'une visite ou d'une lettre officielle au secrétaire du Conseil. Elle peut, par exemple, avoir adressé quelque rapport sur les sacrifices qu'elle a accomplis. Tel décret d'Athènes du commencement du II^e siècle (165-164) nous montre ainsi le prêtre d'Asklépios se présentant au Conseil pour annoncer que les sacrifices ont tourné au bien et au salut de tous les Athéniens et de tous les habitants des cités soumises aux Athéniens⁴. Mais l'intervention de la prêtresse ne trouve-t-elle pas son explication dans un événement plus solennel ? Le mariage de la fille du roi Séleucus, Laodice, avec Persée, roi de Macédoine, avait été célébré l'année d'avant avec une pompe et une magnificence qui n'avait laissé ni le monde grec, ni surtout les Romains indifférents⁵. Toute la flotte de Rhodes avait été mobilisée pour escorter en Macédoine la royale fiancée, qu'accompagnait le ministre d'État de Séleucus, Héliodore. Elle avait fait escale à Délos, où plus d'une inscription atteste encore les libéralités des illustres visiteurs et la reconnaissance de leurs hôtes⁶. N'est-ce pas cette grande nouvelle que la prêtresse des trois Laodice annonce à Séleucie de l'Eulaïos ? Ne vient-elle pas

1. Schulthess, dans Pauly Wissowa, *Realenc.*, s. v. Γνώμη, col. 1497-1498.

2. Cf. Schulthess, *l. c.*

3. Michel, *Recueil d'inscr.*, n° 40; Dittenberger, *Or. Inscr.*, n° 224. Le texte du décret conservé au Louvre a été établi par M. Holleaux. — On pourrait restituer aussi, dans notre texte, *ἱερεῖς*. Dans une liste de prêtres contemporaine de Séleucus IV, celui des rois séleucides est compris sous la rubrique *ἱερεῖς* (Dittenberger, *op. cit.*, n° 245).

4. *I. G.*, II, 1, 477 b, p. 427 = Michel, *Recueil*, n° 699.

5. Polybe, XXV, 4, 8-10; Tite Live, XLII, 12, 3; cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, p. 235.

6. Sur les dédicaces déliennes et les offrandes d'Héliodore, cf. F. Durrbach, *Choix d'inscr. de Délos*, avec trad. et commentaire, I, 1921, n°s 70-72, p. 93 s.

demander au peuple d'invoquer les dieux par quelque sacrifice et prière extraordinaire en faveur de la nouvelle reine de Macédoine ?

Ll. 9-14. Les deux Laodice nommées dans la partie conservée du texte nous sont connues par les historiens et les inscriptions. La reine-mère était fille de Mithridate II, roi de Pont, et elle avait épousé Antiochus III, père de Séleucus IV, en l'année 221¹. La fille de Séleucus IV est également nommée par Polybe, et, comme nous le disions, elle avait épousé, très probablement en 178/177, le roi de Macédoine, Persée.

Il reste à nommer une princesse de la famille royale : une princesse, puisque c'est à elle que se rapporte l'article τῆς Σελεύκου, au commencement de la l. 10. Son nom était à la fin de la l. 9. Son rang était le premier, puisqu'elle est la première nommée. Nous n'hésitons pas à reconnaître en elle la reine régnante, l'épouse du roi Séleucus. Son nom ne nous est pas connu : ni les historiens, ni les monnaies ne nous l'ont conservé². Nous en sommes réduits à des hypothèses et l'on doit rappeler celle qu'a faite autrefois — il y a près de deux siècles — le P. Frœhlich³. Il admet que Séleucus IV épousa sa sœur Laodice, veuve de son frère aîné Antiochus. Ce fils aîné d'Antiochus III, né vraisemblablement en 220 et mort en 193, avait épousé sa sœur Laodice en 195/4⁴. L'hypothèse est séduisante et permet d'inscrire une troisième fois le nom de Laodice dans notre décret à la fin de la ligne 9.

4. Acte d'affranchissement.

En mars 1908, M. de Morgan envoya à Paris la copie d'un petit fragment (haut. max. 12 cm.; long. max. 11 cm.; ép. 35 à 40 mill.), découvert près de l'Apadana de Xerxès. Il était facile de reconnaître, dans le texte qui y était gravé, la fin d'un acte d'affranchissement. Quatorze ans plus tard, M. de Mecquenem rapporta au Louvre un autre fragment (haut. 10 cm.; long. max. 95 mill.), qui portait une partie du début du même acte⁵. En 1927, enfin, il trouva encore un petit débris, avec trois lettres, qui se raccordait à la partie supérieure. Il n'est pas douteux que les deux grands morceaux appartiennent aussi à un seul document. On les a

1. Polybe, V, 43, 1-4; cf. E. R. Bevan, *The house of Seleucus*, I, 1902, p. 303; Bouché-Leclercq, *op. cit.*, p. 129; *Realencycl.*, s. v. « Laodice », n^{os} 17 ss.

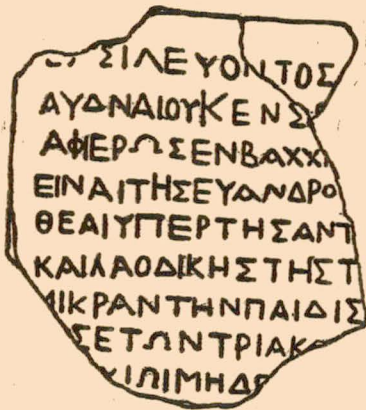
2. Nous avons peut-être son portrait sur des héli-chalques du Cabinet des Médailles : Babelon, *Rois de Syrie*, p. 65, n^{os} 505-508 et p. xc.

3. E. Frœhlich, *Annales compendiarum regum et rerum Syriae, nummis veteribus illustrati*, éd. de 1744, p. 42 et 43. Cf. Babelon, *l. c.*

4. Sur la naissance du fils aîné d'Antiochus III, cf. Polybe, V, 55, 4; sur sa mort, Tite Live, XXXV, 15, 2; sur son mariage, App., *Syr.*, 4.

5. Ces deux fragments épigraphiques ont été communiqués à l'Académie des Inscriptions par Haussoullier (cf. les *Comptes rendus*, 1908, p. 496; 1922, p. 256); mais le texte en est resté inédit jusqu'à ce jour.

gravés sur le même calcaire blanc, en employant les mêmes lettres avec la même marge laissée à gauche. Le lapicide, ni dans l'un ni dans l'autre, n'a jamais coupé un mot ou un nom propre en deux en passant d'une ligne à la suivante, chacune commence avec un mot, et elles ont donc nécessairement été de longueur inégale. Ces morceaux sont aujourd'hui conservés au Louvre dans la salle du Mastaba. Voici la restitution que l'on en peut proposer.



- 1 Βα]σιλεύοντος [Ἀντιόχου, ἔτους .. καὶ ρ', μηνός]
- 2 Αὐδναίου κ' ἐν Σ[ελευκείαι ἐπὶ ἄρχοντο] § /
- 3 ἀφίερωσεν Βάχχι[ος τὴν αὐτοῦ παιδίσκη ὥστε]
- 4 εἶναι τῆς Εὐάνδρου[υ θυγατρὸς καὶ δουλεύειν τῇ]
- 5 θεᾷ ὑπὲρ τῆς Ἀντ[ιόχου βασιλέως σωτηρίας]
- 6 καὶ Λαοδίκης τῆς τ[οῦ βασιλέως γυναικὸς· ἐπεὶ δὲ]
- 7 μικρὰν τὴν παιδίσκη[ν εἶναι συμβαίνει, μεινάτω]
- 8 [ὡς ἐτῶν τριάκ[οντα καὶ ἔπειτα ἐλευθέρᾳ ἔστω],
- 9 [Βαχ]χίῳι μηδέ[ν προσήκουσα, μήτε Εὐάνδρου]
- 10 [θυγατρί, μήτε ἄλλωι ὧτινι οὖν, καὶ μὴ]
- 11 καταδ[ουλώσωσιν αὐτὴν τρόπῳι μηδενὶ μηδέ]
- 12 παρευρέσει μηδεμι[ᾷ· ἐὰν δέ τι κακῶς αὐτὴν]
- 13 ποιήσωσι ἢ τε ἐμπο[δίσωσι ἢ τε βιάσωνται,
- 14 καὶ ἢ καταδούλωσι[ς ἀτελῆς καὶ ἄκυρος ἔστω]
- 15 καὶ προσαποτεισάτω [τῇ θεᾷ ὁ καταδουλώσας]
- 16 ἢ ὁ τούτων τι ποιήσα[ς ἀργυρίου δραχμὰς]
- 17 τρισχιλίας. Μαρτύρες [ὁ δεῖνα ὁ]
- 18 ἐπιστάτης χρεοφ[υλακίου· ἰδιῶται]
- 19 Ἀ]ρτεμίδωρος Λυσα[νίου, ὁ δεῖνα]
- 20έους, Ἡραῖος Ἰσιδ[ώρου, ὁ δεῖνα]
- 21υ, Ἀτταλος Νο.....
- 22α]ρχος Ζην.....

Les deux premières lignes contiennent l'intitulé de l'acte et donnent la date royale suivie probablement de la date municipale, à moins qu'il ne faille compléter la ligne 2 : ἐν Σελευκείαι τῇ πρὸς τῷ Εὐλαίῳ, nom officiel de Suse¹. Le roi Antiochus est probablement Antiochus IV Épiphane, qui régna de 175 à 164 av. J.-C. (cf. ll. 5-6). Le mois macédonien Αὐδναῖος répond à Décembre, mais le chiffre de l'année, qui permettrait de préciser la date, a disparu.

1. Kern, *Inscr. von Magnesia*, n° 61; Dittenberger, *Or. Inscr.*, n° 233. Cf. notre numéro 3.

L'acte commence à la ligne 3. La restitution *παιδίσκη* est fournie pour la ligne 7. Ce mot est souvent employé pour désigner une femme esclave; cf. Dittenberger, *Syll.*², 848, 4 : *τὴν αὐτοῦ παιδίσκην*; 846, 4 : *τὴν βασιλικὴν παιδίσκην*, et l'acte d'affranchissement de Bérée cité plus bas. Bacchios a donc consacré (*ἀφιέρωσεν*) une esclave à la déesse. Strabon dit de même à propos du temple d'Anaïtis en Arménie (XI, 14, 16, p. 532 C) : *θυγατέρας οἱ ἐπιφανέστατοι τοῦ ἔθνους ἀνιεροῦσι παρθένους*. La consécration n'est pas ici une fiction juridique. L'esclave de Bacchios sera effectivement attachée au service du temple. Elle deviendra hiérodoule aux conditions fixées dans les lignes suivantes (4-5).

D'abord elle appartiendra à la fille (ou à la femme) d'Euandros, laquelle est vraisemblablement une prêtresse. Celle-ci aura pouvoir sur l'esclave, qui est une enfant.

Cette esclave « servira la déesse ». Ici se pose une double question. Quelle est cette déesse ? Quels services attend-t-on de la *παιδίσκη* ?

Puisque cette déesse n'est pas désignée par un nom grec particulier, il ne peut s'agir que de la grande divinité de Suse. Polybe (XXXI, 9), dans le récit des événements qui se passèrent en Susiane sous le règne d'Antiochus IV, l'appelle Artémis; de même Josèphe (*Ant.*, XII, 9, 1); pour Appien (*Syr.*, 66), elle est Aphrodite, mais son véritable nom nous est conservé par le livre des Macchabées (II, 1, 13). Elle n'est autre que Nanaïa, la patronne d'Érech, dont le culte fut transporté à Suse vers 2295 av. J.-C. et y subsista jusqu'à l'époque hellénique¹. La litanie que nous a conservée un papyrus grec récemment publié nous dit qu'Isis devient *ἐν Σούσοις Ναναία*².

Pour définir le genre de services auxquels devait se prêter l'esclave offerte à la divinité, souvenons-nous de la place que les prostitutions sacrées tenaient à Érech dans le culte de Nanaïa, déesse de la fécondité³, comme dans celui d'Anaïtis, l'« Artémis persique », en Arménie et en Cappadoce⁴. Il est probable que notre *παιδίσκη* a ainsi été appelée à remplir l'office de courtisane dans le temple de Suse. Hérodote⁵ appelle de ce même nom de *παιδίσκαι* les Lydiennes qui se prostituaient avant leur mariage pour s'amasser une dot.

De simples particuliers avaient coutume de consacrer ainsi des jeunes filles de naissance servile aux déesses de l'amour. Strabon nous l'atteste pour le sanctuaire de l'Eryx en Sicile⁶ et

1. Scheil, *Revue d'Assyriologie*, XI, 1914, p. 183; *Recueil de travaux relatifs à la philologie égyptienne et assyrienne*, XXXVI, 1914, p. 190.

2. *Oxyrr. Pap.*, XI, 1915, p. 190, avec le commentaire de Lafaye, *Revue de Philol.*, XL, 1916, p. 64. Sur la diffusion du culte de Nanaïa, cf. nos *Fouilles de Doura-Europos*, p. 196 ss.

3. Érech est appelée dans des textes cunéiformes « la ville des courtisanes sacrées, des filles de joie et des prostituées ». Cf. Dhorme, *Religion assyro-babylonienne*, 1910, p. 86.

4. Strabon, XI, p. 532, C; XII, p. 559, C.

5. Hérodote, I, 93, 3.

6. Strabon, VI, 2, 6, p. 272 C.

pour celui de Corinthe¹. Le second était, dit-il, desservi par plus de mille courtisanes, hiérodules que la dévotion des fidèles, hommes et femmes, avaient offertes à Aphrodite. A Suse, Bacchios avait donné ce même témoignage de sa piété envers Nanaïa.

Cette offrande avait été faite pour le salut du roi Antiochus et de la reine Laodice (l. 5-6). La formule ὑπὲρ σωτηρίας, qui ne s'applique qu'aux vivants², est bien connue par les inscriptions grecques. Elle est probablement employée dans une dédicace de Délos à propos du même Antiochus IV, nommé ici³, et on la retrouve dans les textes cunéiformes⁴. La dédicace a été faite en faveur du même Antiochus IV, qui est nommé dans l'inscription de l'année 176 (n° 3). La forme des caractères convient bien à cette date. Il est possible que l'acte soit contemporain du voyage que le roi entreprit en Médie et en Susiane la dernière année de son règne (164 av. J. -C.)⁵, mais rien ne permet de l'affirmer.

Pour la ligne 8, la mutilation du texte ne permet pas de choisir entre deux significations possibles. Il se peut que l'esclave ait dû rester au service de la déesse pendant trente ans. On pourrait invoquer l'analogie des Vestales qui, choisies entre 6 et 10 ans, devaient se consacrer au culte durant trente années⁶. On pourrait supposer aussi, mais cette interprétation est moins vraisemblable, que l'enfant devait rester hiéroodule jusqu'à l'âge de trente ans. Le droit romain, du moins sous l'Empire, défendait d'affranchir un esclave de moins de trente ans⁷.

La ligne 10 est restituée d'une façon très conjecturale et la lacune était peut-être plus étendue entre les deux fragments.

Le second débute par des clauses relatives à la protection de l'affranchi. Le complément de la ligne 11 est fourni par un des parchemins d'Avroman⁸ (II B, 13) : Ἐὰν τις ἐμποιηθῆ τῆς πεπραμμένης (sic) ἀμπέλου τρόπῳι μηδενὶ μηδὲ παρευρέσει μηδεμιᾷ. . . La même formule paraît se retrouver dans un parchemin de Doura et elle se rencontre ailleurs encore⁹.

Ll. 13-17. Si quelqu'un prétend faire de cette affranchie son esclave ou s'opposer à ce

1. Strabon, VIII, 6, 20, p. 378 C : "Ὅστε πλείους ἢ χιλίας ἱεροδούλους ἐκέκτητο (τὸ ἱερὸν) ἐταίρας ἅς ἀνετίθεσαν τῇ θεῇ καὶ ἄνδρες καὶ γυναῖκες.

2. Rohde, *Psyche*³, p. 457, note; Wilhelm, *Beiträge*, p. 172.

3. Dittenberger, *Or. inscr.*, 251. A restituer ὑπὲρ σωτηρίας βασιλέως Ἀντιόχου.

4. Cylindre de l'an 244 av. J.-C., publié par A. T. Clay, *Miscellaneous inscriptions in the Yale Babylonian Collection*, p. 81, pl. 39 : « Au mois de Nisan, 68^e année de Séleucus, roi (= 244 ap. J.-C.), Anou-ouballit, fils d'Anou-iqsour, fils de Ahhoutou, lieutenant d'Ourouk, à qui Antiochus, roi des pays, avait donné comme deuxième nom (celui de) Nikiqarqusu (Νικκίαρχος ?)... », reconstruisit et dota plusieurs sanctuaires et autres édifices « pour le salut d'Antiochus et de Séleucus, rois ». Il fit la dédicace le 8 Nisan.

5. Polybe, XXXI, 9, et Appien, *Syr.*, 66.

6. Aulu Gelle, I, 12, 1; Dion. Halic., II, 67, 2. Cf. Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Vestalis », p. 754.

7. Gaius, II, 276. Cf. Dareste, *Nouvelles études d'histoire de Droit*, Paris, 1902, p. 184.

8. Ellis Minns, *Journal of hellenic studies*, XXXV, 1915, p. 22 ss.

9. *Fouilles de Doura-Europos*, 1926, p. 298; parch. II, l. 6. Cf. Minns, p. 59.

qu'elle jouisse de sa liberté, son acte sera juridiquement nul et le coupable sera en outre frappé d'une amende de trois mille drachmes. Cette clause pénale paraît se retrouver dans l'inscription n° 5, où nous trouvons mentionnée la même somme de 3.000 drachmes.

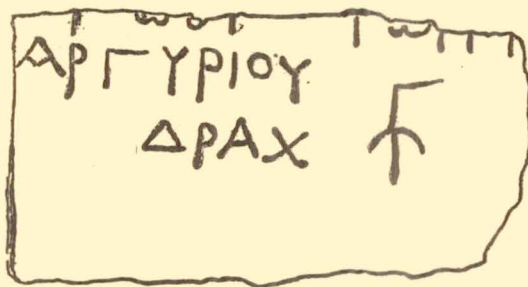
Suivent, ll. 17-22, les noms des témoins, dont le premier est ἐπιστάτης τοῦ χρεοφυλακίου et les autres sont des particuliers. Le χρεοφύλαξ, archiviste public, est connu par plusieurs inscriptions d'Orchoë (Warka), et le même titre se retrouve dans un parchemin de Doura¹. De même qu'en Égypte le συγγραφοφύλαξ est souvent le premier témoin des actes, de même le χρεοφύλαξ dans l'empire Séleucide².

Cette mention de l'archiviste offre un autre intérêt : elle nous prouve que l'acte a été transcrit et enregistré au bureau des titres. La forme d'affranchissement qui consiste à céder un esclave à un dieu, qui désormais sera le protecteur de sa liberté, est bien connue en Grèce³, et on la trouve usitée dans les temples des divinités orientales⁴. Mais ici l'affranchie n'est pas mise seulement sous la garde de la déesse, ce qu'attestera l'inscription gravée sur le marbre et probablement, selon la coutume, déposée dans le temple. Elle pourra en outre faire valoir une pièce juridique, authentiquée par la transcription qui en est conservée dans les archives de la cité, contre ceux qui voudraient prolonger au delà du terme fixé ou renouveler plus tard sa servitude, et le nombre des témoins, qui dépasse de beaucoup le chiffre ordinaire de trois, donne une garantie suffisante qu'au moins un d'eux sera encore vivant au bout de trente ans pour certifier en cas de besoin quelle fut la volonté de Bacchios.

5. Fragment d'un acte.

Petit fragment de stèle en albâtre carbonaté, provenant de la ville royale. Communiqué par le Père Scheil, le 22 mars 1926. — Haut. 5 cm.; long. 75 mill.; ép. 55 à 45 mill. Le haut est brisé. Petites lettres de 2 à 6 mill.

De la première ligne, il ne subsiste que des traces de lettres. Les suivantes se lisent aisément :



..ἀργυρίου

δραχ(μὰς) τρισχιλίας.

1. Haussoullier, *Nouvelle revue historique de droit*, 1923, p. 518, n. 1; *Fouilles de Doura-Europos*, p. 281, n. 3; cf. add., p. 487.

2. Cf. le parchemin I de Doura, l. 7; *Fouilles de Doura*, p. 295.

3. Cf. *Realenc.*, s. v. « Freilassung », p. 97 ss.

4. Par exemple, à Bérée de Macédoine dans le temple de la déesse syrienne; cf. *Αρχαιολογικὸν Δελτίον*, II, 1916,

Le chiffre est indiqué par le sigle des milliers surmonté d'un gamma.

L'amende stipulée est la même que dans le n° 4, et cette stèle mutilée portait sans doute quelque inscription juridique analogue à l'acte d'affranchissement de Bacchios.

6. *Hymne en l'honneur d'Apollon.*

Dalle de grès brun-rouge, brisée à droite (haut. 37 cm.; larg. max. 36 cm.; ép. 10 cm.). La pierre était entourée d'un encadrement, qui s'est conservé à gauche et, en partie, le long du bord supérieur et du bord inférieur. La première ligne est gravée sur le listel (haut. des lettres, 11 mill.); le reste de l'inscription (haut. des lettres \pm 5 mill.), dans le champ. — La pierre paraît avoir été calcinée, et sa surface a subi partiellement une décomposition pulvérulente; une grande partie du texte a ainsi disparu, et une autre partie se déchiffre à peine. — Conservée au Musée du Louvre.

Cette inscription métrique était disposée au moins sur deux colonnes et peut-être davantage. De la seconde, il ne reste que quelques lettres dans le coin droit inférieur. Les initiales des vers sont gravées en caractères un peu plus grands que le reste, dont elles sont séparées par un petit espace. Je me suis aperçu qu'elles formaient un acrostiche. Suivant une habitude, dont on peut citer plusieurs exemples dans les inscriptions grecques¹, l'auteur de cette poésie avait ainsi indiqué son nom. On lit avec certitude HPOΔ.OC, et l'on pourrait restituer Ἡρόδοτος ou Ἡρόδωρος, mais les traces des deux lettres perdues, notamment la place occupée par la haste verticale à la ligne 7, conviennent mieux au second nom qu'au premier. On déchiffre ensuite avec certitude [Ἄρ]τέμωνος [Σελε]υκεῦς τῶν πρὸς τ. . . . On pourrait, à la rigueur, songer à l'une quelconque des nombreuses cités portant le nom de Séleucie, mais il est très probable que ce littérateur appartenait à la ville même où son œuvre fut gravée sur la pierre et consacrée probablement dans un temple d'Apollon (l. 1). Nous restituerons donc (cf. l'inscr. n° 3) τῶν πρὸς τῷ Εὐλαίῳ. . . . Au bas de la colonne 2, on lit encore [γέ]γονε τ[ῶν] ou [ν]έον ετ. . . . Peut-être faut-il compléter [νικήτης γέ]γονε τ[ῶν. . .] en supposant que le poète a été vainqueur dans un concours de poésie.

Cet Hérodore, fils d'Artémon, de Séleucie de l'Eulaïos, paraît être entièrement inconnu jusqu'ici. La qualité de ses vers n'était d'ailleurs pas telle qu'elle dût lui assurer un renom durable.

En déchiffrant ces vers terminés par un dactyle et un spondée, Haussoullier et moi-même

p. 145 ss. Nous transcrivons un de ces textes (n° 3) : Ἐστηλογράφησα τῆι θεῷ Συρίᾳ παρθένῳ παιδάρῳ ὀνόματι Πάννουχον ὡς ἐτῶν δεκαοκτώ τὸ γεννηθὲν ἐκ παιδίσκης μου Νυμφοδώρας. — Cf. Dareste, Haussoullier, Reinach, *Recueil des inscr. juridiques*, II, p. 249.

1. Kaibel, *Epigr.*, 979, 1096; cf. *Anthol. Pal.*, XIV, 148; *Realencyclop.*, s. v. « Akrostichis ».

avions cru d'abord qu'il s'agissait d'hexamètres plus ou moins corrompus, comme on en trouve si souvent, et les premières restitutions furent faites d'après cette supposition. Mais M. Vogliano reconnut que la métrique, beaucoup plus recherchée, était exactement observée, chaque vers se composant d'un glyconique suivi d'un phérécratien, régulièrement séparés l'un de l'autre par une césure.

- - - - - || - - - - -

Le mélange des glyconiques et des phérécratiens se retrouve ailleurs, par exemple, chez Euripide, *Andromaque*, vv. 501-503.

Cette constatation a permis de rétablir un certain nombre de vers avec une certitude suffisante. J'y ai été aidé par l'expérience et la pénétration érudite de M. Vollgraff, qui vient de commenter avec un succès si heureux l'hymne delphique à Dionysos.

1	[Ανέθηκ]ε Ἀπ[όλλωνι Ἡρόδωρος Ἀρτέμωνος Σελευκεύς].	
2	Ἦδη...μχ	λη καὶ νεωσ... [P]
3	Ῥοι	ς ἡδὲ θεός [σύ] [O]
4	Ο	[πα]μφαεῖς, Ὑπερ[ίων] [Σ]
5	Δ[ώμασιν δὲ κρ]ε[μ]ᾶς [θ]ύρας [πρόσθεν εἰ]ρεσιώνας,	[T]
6	[Ω]	εὐτόκο]υ τε Νανα[ίας] [Ω]
7	Ῥ[ιγοῦσιν δ' ὑ]πὸ πημονῶν εκ...ι.λαις σὲ βοη[θεῖν]	[I]
8	Ο[ἶδα· σὸν σθ]έν[ος οὐρανὸ]ν σύν]τονον διελίσσ[ει],	[E]
9	Σ[ῆν γαῖαν δ]ὲ πολυτρόφον καὶ τόπον τὸν [ἐνερθεν]	[Υ]
10	[Αὐγάζεις, τεὸν οὐδαμῆ] δ]έσμα τέρμα θ' ὑπε[ρβάς].	[Λ]
11	[P]	κρα...μα διαρτ[ᾶς] [A]
12	T	τιων ασ μιν προι [I]
13	E	σε αρ [Ω]
14	M	ν τοὺς ὑ [I]
15	Ω	
16	N	
17	Οἰ ὑ	
18	Σω	ὀπά[ζ]εις
19	[Σ]	στοᾶς σῆς
20	[E]	πλήθος ἄσπ]ετο[ν] ἄμμου
21	[Λ]	καί[νον] ἐξοχετεύεις,
22	[Εξ] ὄρεος [δὲ δ]υσ[η]νύτου πλωτὰ βένθεα τέμνεις,	[Γ]
23	Ὑεις δ' εὐσεβέσιν χύδην χρυσεόρ<ρ>υτον ὄλθον,	[Ε]

24	Καὶ ψήχεις ἐνὶ φ[ω]λεοῖς θήρας, ἄμβροτε, σαίνεις,	Γ
25	Ἐξαίφνης δὲ σὺ [παρ]δάλεις ἡμεροῖς ἐνὶ βήσσαις,	Ο ισ
26	Ἵπνοῦντας δ' ἄμαθεστάτους . . υγησι πυκάζεις,	N ὕ[ν]
27	Σὺ πλοῦτον π[ι]νυτοῖς νέμεις [οὐ π]αράιρετον εὔρου,	Ε υ
28	Τοίγαρ ἔθν[εα] καὶ πόλεις πουλ[υ]ώνυμο[ν ὄμ]μα	T
29	Ἵσίωσαν, ἐπεὶ σέβας μ[οῦνο]ς ἔσκε[ς] ἀπάντων.	
30	Ναί, Μαῖα θεέ, πανταχ[οῦ]	
31	Παντόπτης, ὕπατος [θεῶν]	

L. 1. Restitution conjecturale. Le nom est emprunté à l'acrostiche, qui a pu se retrouver plus complètement en tête de l'inscription, si celle-ci comprenait plusieurs colonnes et se continuait ainsi davantage vers la droite.

L. 3. Ἡδὲ θεός σὺ [W.V.]. Le ο n'est pas certain et semble être un σ, mais le mètre n'admet pas cette lecture.

L. 4. Cf. Nonnus, *Dionys.*, XI, 379 : Παμφαῆς αἰθέρος ὄμμα.; Eurip., *Méd.*, 1251 : Παμφαῆς ἀκτίς Ἀελίου.

L. 5. Complété d'après le Schol. Aristoph., *Eq.*, 729 : Πυανεψίοις καὶ Θαραγγλίοις Ἥλιω καὶ Ὀραις ἐορτάζουσιν Ἀθηναῖοι, φέρουσι δὲ οἱ παῖδες τοὺς τε θαλλοὺς ἐρίοις περιειλημμένους, ὅθεν εἰρεσιῶναι λέγονται, καὶ τούτους πρὸ τῶν θυρῶν κρεμῶσιν, texte sur lequel W.V. a attiré mon attention.

L. 6. Nanaïa était la grande déesse de Suse (p. 86) et son culte paraît être ici rattaché en quelque façon à celui du Soleil.

La restitution des vers 7-10 est due à W.V. — L. 7 : Cf. *Æsch. Prom.*, 512 : μυρίαὶ δὲ πημοναῖς δύαις τε καμφθεῖς. — L'on pourrait rétablir σαῖς βολαῖς, mais ces mots ne paraissent pas répondre aux traces de lettres restées visibles. Peut-être ἔκπαλαι pourrait-il être admis en supposant que le scribe ait, par erreur, répété le σ initial du mot suivant.

Ll. 8-10. Cf. *Hymne Orph.*, XXXIV (à Apollon), 11 ss. : Τόνδε σὺ γὰρ λεύσσεις τὸν ἀπείριτον αἰθέρα πάντα, | γαῖάν τ' ὀλβιόμοιρον ὑπερθέ τε καὶ δι' ἀμολγοῦ | νυκτὸς ἐν ἡσυχίῃσιν ὑπ' ἀστεροομμάτου ὄρφνης | ῥίζας νέρθε δέδορκας [W.V.].

L. 8. Pour l'enjambement, cf. le vers 29 et *Hymn. Orph.*, LXXVI, 10. — Σθένος, cf. Pindare, *Pyth.*, IV, 144, σθένος ἀελίου. On pourrait écrire aussi μένος, cf. Hom. : μένος ἡελίοιο; Orac. ap. Paus., IX, 17, 5 : μένει ἡελίοιο. — Οὐρανὸν-διελίσσει, *Hymn. mag.*, éd. Abel, p. 291, IV, 209 : Ἥλιε χρυσοκόμα, . . . | αἰθερίαῖσι τρίβοισι μέγαν πόλον ἀμφιελίσσων. Orac. Sibyll., V, 208 : Ταῦρος . . . μέσον οὐρανὸν ἀμφιελίξῃ. Orphée, fr. 236 = Macrobe, *Sat.*, I, 23, 22 : Κέκλυθι τηλεπόρου δίνης

1. J'ai indiqué par ces initiales les communications de M. Vollgraff.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31

ΕΑΓΓ

Η ΔΗ ΜΧ ΪΗΚΑΙΝΕΩ
 Ρ ΟΙ .. ΘΗΔΕΘΕΚΣ
 Ο ΛΙΑΣ ΜΦΑΕΙΣΥΠΕ
 Δ Σ ΕΛΑΣΟΥΡΑΣ ΡΕΣΙΩΝΑΣ
 Σ ΥΤΕΝΑΝΑ
 Ι ΠΟΠΗΜΟΝΩΝΕΚ Π ΔΑΙΣΕΒΟΗ
 Σ ΕΝΟ ΟΥΡΑΝΣ ΤΟΝΟΝΔΙΕΛΙΣ
 Σ ΕΠΟΥΤΡΟΦΟΝΚΑΙΤΟΠΟΝΤΟΝ
 ΘΕΣΜΑΤΕΡΜΑΘΥΠΕΙ
 Τ Ι ΑΡΑ Ι ΜΑΔΙΑΡΤ
 Ε ΤΙΩΝΑΣ ΜΙΝΠΡΟ
 Μ ΣΕ ΑΡ
 Ω ΝΤΟΥΣΥ-
 Ν ΟΙΥ
 Σ Ψ
 ΟΠΑΔΕΙΣ
 ΕΤΟΑΣΗΣ
 ΕΤΟ ΑΜΜΟΥ
 Σ ΗΚΑΠΙ ΦΟΧΕΤΕΥΕΙΣ
 -ΟΡΕΟ ΛΥΕ ΪΥΤΟΥΠ/ΩΤΑΒΕΝΘΕΑΤΕΜΝΕΙΣ
 Τ ΕΙΣΔΕΥΣΕΒΕΣΙΝΧΥΔΗΝΧΡ ΣΕΟΥΤΟΝΟΛΒΟ Ν
 ΚΑΙΪΗΧΕΙΣΕΝΙΦΙ ΛΕΟΙΣΘΗΡΑΣΑΜΒΡΟΤΕΣΑΙΝΕΙΣ
 ΕΞΑΙΦΝΗΣΔΕΣΥΙ ΡΔΑΛΕΙΣΗΜΕΡΟΙΣΕΝΙΒΗΣΑΙΣ
 Υ ΠΝΣ ΝΤΑΣΔΑΜΑΘΕΣΤΑΤΟΥΣΣ ΥΤΗΙΣΙΠΥΚΑΖΕΙΣ
 Σ ΥΠΛΟΥΤΟΝΓ ΝΥΤΟΙΣΝΕΜΕΙΣ ΤΑΡΑΙΡΕΤΟΝΕΥΡΟΥΝ
 Τ ΟΙΓΑΡΕΘΝ ΚΑΙΠΟΛΕΙΣΠΟΥΛ ΩΝΥΜΟ ΜΑ
 Ω ΣΙΩΣΑΝΕΠΕΙΣΕΒΑΣΜ ΣΕΣΚΕ ΑΠΑΝΤΩΝ
 Ν ΔΙΜΑΡΑΘΕΕΠΑΝΤΑΧ
 Π ΑΝΤΟΠΤΗΣΥΠΑΤΟΣ

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
ΟΙΟ
ΝΥΙ
ΕΥ
Τ

ἐλικαύγεα κύκλον | οὐρανίαις στροφάλιγξι περιδρομον αἰὲν ἐλίσσων. Nonnus, XL, 372 : υἷα χρόνου λυκά-
βαντα δυωδεκάμηνον ἐλίσσων. Pseudo-Callisth. c. 30 (oracle de la fondation d'Alexandrie) : ἀτέρμονα
κόσμον ἐλίσσων.

Σύντονον, cf. Eur., *Bacch.*, 1091 : τρέχουσαι συντόνοιςδρομήμασι; Plat., *Tim.*, p. 88 a;
Aristote, *Probl.*, V, 16; Polybe, V, 47, 4; Lucien, *Navig.*, 35 [W.V.].

La doctrine que le Soleil est le moteur dont l'énergie produit les révolutions des planètes et
du ciel des étoiles fixes fut enseignée par les Chaldéens et était généralement admise à la fin
du paganisme (cf. p. 96).

L. 9. Γαῖαν πολυτρόφον, cf. Méléagre dans *Anth. Pal.*, VII, 476, 9 : Γᾶ παντρόφε [W.V.].
Callim, *Hym.*, VI, 119 : Δάματερ πολυτρόφε. — Τόπον τὸν ἔνερθεν. Cf. *Æsch.*, *Eum.*, 1023 : Εἰς
τοὺς ἔνερθε καὶ κατὰ χθονὸς τόπους. *Hymn. Orph.*, XXXIV (cité plus haut); *Hymn. mag.*, éd.
Abel, p. 291, IV, 11; Macrobe, I, 18, 8; Deubner, *De incubatione*, p. 31; Roscher, *Lexikon*,
IV, p. 1186 ss. [W.V.].

L. 10. Cf. Héraclite, fr. 94 : ἥλιος οὐχ ὑπερβήσεται μέτρα [W.V.]. Cependant il semble bien
que le tronçon conservé de la dernière lettre appartienne à un Λ, peut-être précédé d'un I.
Aurait-on une forme de ὑπειλέομαι « se glisser sous »? — M. Bidez me propose : σφέτερ' οὐδαμῆ
θέσμα τέρμα τ'.

L. 21. Ἐξοχετεύεις. Cf. Proclus, *Hymne au Soleil*, v. 4 : ὕψοθεν ἀρμονίης ρύμα πλούσιον ἐξοχε-
τεύων.

L. 22. Δυσηνύτου paraît être la seule restitution qui convienne aux traces de lettres restées
visibles. Le mot rare doit être pris au sens de « difficile à parcourir », « infranchissable ». —
Πλωτὰ βένθεα τέμνεις. Le λ est douteux, mais πρῶτα, également possible, ne donnerait aucun
sens. — W.V. compare Athen., XI, 469 e et 470 b. — La lumière du soleil pénètre au fond de
la mer et la féconde, cf. Diog. Laërce, VIII, 1, 27 : ἀκτίνα (ἡλίου) καὶ εἰς τὰ βένθη (θαλάσσης) δύε-
σθαι καὶ ζωογονεῖν πάντα. Cf. aussi Proclus, *Hymne au Soleil*, 25 : ὕλης αὖ νεάτοις ἐνὶ βένθεσι. —
Mais ici, me fait observer M. Vollgraff, le sens le plus probable est que le Soleil se couche à l'Oc-
cident derrière une montagne d'où il regagne l'Orient en barque, croyance égyptienne. D'après
Apollonius de Rhodes (III, 1191 ss.), il disparaît derrière les cimes des montagnes de l'Éthiopie
(occidentale).

L. 23. Ὑεῖς; cf. Pindare, *Ol.*, VII, 91 : πολὺν ὕσε χρυσόν. — Εὐσεβέσιν, cf. *Hymn. Orph.*,
VIII, 8 : Εὐσεβέσιν καθοδηγὲ καλῶν. Proclus, *Hymne au Soleil*, 45 : Ὀλβον δ' ἀστυφέλικτον ἐξ
εὐσεβίης ἐρατεινῆς. Les écrits hermétiques insistent sur l'idée que les grâces divines sont réservées
aux εὐσεβεῖς, p. ex., *Poimandres*, I, 22. — W.V. en rapproche Hypéride, *Epit.*, 5 : ὁ ἥλιος
... τοῖς δὲ σ[ώφροσι καὶ ἐπ]μεικίσι τ[ῶν ἀνθρώπ]ων ἐπιμελούμενος, et *Hymn. Orph.*, XXXIV, 2 :
ὀλβιοδῶτα.

L. 25. La présence de deux verbes presque synonymes, *φήχεις*, *σαίνεις*, sans particule qui les unisse, rend ce vers très gauche. M. Vogliano croyait à une erreur du lapicide qui aurait écrit *σαίνεις* pour *σαίνων*. W.V. a proposé de lire *καὶ ᾠψηχεῖς* pour *ἀψηχεῖ*. « L'adjectif *ἀψηχῆς*, dit-il, n'est pas connu par ailleurs, mais il est très régulièrement formé de *φήχω* et doit équivaloir, pour le sens, à *ἀψηκτος*; cf. Hézych., *ἀψηκτος*: *ἀνυπότακτος*. *Ἀψηχῆς* signifie « qu'on ne peut caresser », « farouche », « intraitable »; cf. *ἀθικτος* qui, à côté de son acception ordinaire de « qui n'a pas été touché », « pur », « virginal », a le sens de « qu'on ne peut toucher », « immonde » (Hézych., s. v.). On peut objecter qu'il faudrait non une aphérèse (*καὶ ᾠψηχεις*), mais une crase (*κάψηχεῖς*), mais je ne sais si cette règle vaut pour un poète tardif de la Perse. » — *Σαίνει*, « flatter », « caresser », cf. Hézych., *σαίνει*: *θωπεύει*; au figuré, Pindare, *Pyth.*, I, 100, etc.

Les vers 24-25 ont cet intérêt de nous montrer qu'Apollon est ici identifié avec Dionysos. L'assimilation de celui-ci au Soleil est d'ailleurs fort ancienne (Lanzani, *Religione Dionysiaca*, 1923, p. 10 ss.), et elle fut acceptée jusqu'à la fin du paganisme (cf. Macrobe, *Sat.*, I, 18, §§ 12, 18, 22). — Panthère et Dionysos; cf. Gruppe, *Gr. Mythol.*, p. 1425, n. 2.

Vs 26. La restitution du mot mutilé, auquel il ne manque qu'une ou deux lettres, est cependant malaisée. W.V. lisait *ἡλύγησι*, ce qui convient à la fois pour le sens et pour le mètre. « Tu couvres d'ombre les dormeurs les moins sages », c'est-à-dire tu accordes en te couchant les bienfaits du sommeil même aux plus humbles mortels. Cf. un hymne égyptien cité par Roscher, IV, p. 1165 [W.V.]. Mais la pierre a nettement devant le Υ un trait horizontal, qui peut avoir appartenu à un Γ ou à un Ξ, plus difficilement à un Τ, un Π ou un Ζ. Nous ne sommes pas parvenus à découvrir le mot employé. — Mais faut-il conserver *ὑπνοῦντας*? Dans un grand nombre d'inscriptions de Doura, le Μ est écrit Π, et il en est de même sur certaines monnaies parthes (*Fouilles de Doura*, p. 353). Je me demande donc si l'on ne doit pas lire *ὑ[μ]νοῦντας* en rapprochant de ce vers un passage d'Aristide Quintilien où il est dit des mystères de Dionysos (*De mus.*, III, p. 158, Meibom) : *ὅπως ἂν ἡ τῶν ἀμαθεστέρων ποιήσεις . . . ὑπὸ τῶν ἐν ταύταις (ταῖς τελεταῖς) μελοδιῶν τε καὶ ὀρχήσεως ἅμα παιδίαις ἐκκαθαίρηται.*

L. 27. Aux *ἀμαθέστατοι* du vers précédent sont opposés les *πινυτοί*, bribe de philosophie stoïcienne, qui divise les hommes en *σοφοί* ou *σπουδαῖοι* et *φαῦλοι* ou *ἄφρονες*. — Cf. Orphée, *Lithica*, 4 : *πινυτοῖσιν ἐνίσπω οἷς ἀγαθὴ κραδίη καὶ πείθεται ἀθανάτοισιν* [W.V.].

L'idée que le Soleil donne la richesse répète en la précisant celle qui est exprimée au v. 23.

L. 28. *Ἔθνεα καὶ πόλεις*. Cf. *Hymne Orphique*, LXV, 8 : *πάντα δὲ οἶκον ἔχεις, πᾶσαν πόλιν, ἔθνεα πάντα* [W.V.].

Πουλυώνυμον, cf. Nonnus, *Dion.*, XL, 400, du Soleil : *Εἰ Κρόνος, εἰ Φαέθων πολυώνυμος,*

εἶτε σὺ Μίθρης. La même épithète est appliquée à Bacchus, *Hymne Orph.*, XLV, 2; LII, 1. Cf. Peterson, *Εἷς θεός*, 1926, p. 251, n. 2.

Ὅμμα. Cf. *Hymne Orph.*, VIII, 14 : Κόσμου τὸ περιδρομὸν ὄμμα. Nonnus, *Dionys.*, XL, 370 : Παμφαῆς αἰθέρος ὄμμα. Proclus, *In Tim.*, II, p. 84, 8, Diehl : Τὸν ἥλιον ὄμμα λέγομεν. Sur le Soleil, œil du ciel, cf. *Revue de philologie*, XLII, 1918, p. 75; Cook, *Zeus*, II, 1925, p. 196. — Cf. aussi *Hymne Orph.*, XXXIV, 8 : Δῆλι' ἀναξ πανδερκὲς ἔχων φαεσίμβροτον ὄμμα [W. V.].

L. 29. La restitution est due à M. Vollgraff. — Pour la pensée, rapprocher Soph., fr. 738, Pearson : πᾶς προσκυνεῖ δὲ τὸν στρέφοντα κύκλον ἡλίου. — Σέβας « objet de vénération ». Cf. Orph., *Lith.*, 303, σέβας ἔσσεται αὐτῶν (Ἡέλιος); *Hymne Hom.*, V, 10; Soph., *Él.*, 685; *Philoct.*, 401; Théocrite, XXIV, 78 : Σέβας ἔση Ἀργεῖαισι [W. V.].

L. 30. *Marā* est le mot sémitique *Mar* ou *Marā* « seigneur », employé comme nom propre. André Giron a récemment recueilli des témoignages qui semblent prouver qu'en syriaque aussi מר, *Marā*, était usité comme un nom divin, peut-être apparenté à Marnas, le dieu de Gaza (*Journal Asiatique*, 1922, p. 64); cf. aussi Baudissin, *Kyrios*, 1928, t. III, p. 58 s.. Comparer *Ballis* = מלכא et l'italien *Madonna*. — Il ne peut s'agir du dieu bouddhique *Māra*, qui a un caractère tout différent, cf. Przyluski, *Journal Asiatique*, 1927, t. CCX, p. 116 ss.

L. 31. Παντόπτης. Esch., fr. 192, Nauck : Πανόπτας Ἥλιος; *Prom.*, 91 : Πανόπτην κύκλον ἡλίου; Hymne à Mandoulis-Hélios, Preisigke, *Sammelbuch Griech. Urkunden*, 4127; cf. Roscher, *Lexik.*, s. v. « Mandulis » : Ἥλιον τὸν παντεπόπτην τὸν δεσπότην, ἀπάντων βασιλέα, Αἰῶνα παντοκράτορα.

L. 32. Ὑπατος [θεῶν]. Cf. Hom., *Il.*, XIX, 258 : (Ζεὺς) θεῶν ὕπατος καὶ ἄριστος; Apoll. Rhod., IV, 146 : Ὑπνον . . θεῶν ὕπατον; Eur., *Rhes.*, 703 [W. V.]. *Hymne Orph.*, VIII, 17 (du Soleil) : Αἰεὶ πανυπέρτατε; Oracle dans Buresch, *Klaros*, 48 : Φράζεο πάντων ὕπατον θεὸν ἔμμεν Ἰάω.

Nous connaissons si peu d'inscriptions de l'Iran que la date de cette pièce de vers ne saurait être déterminée avec précision, mais il suffit de rapprocher son écriture de celle de nos documents du III^e siècle (n^{os} 3-5) pour s'assurer qu'elle est de beaucoup postérieure. La seule ville de l'« Extrême-Orient » hellénique dont nous possédions une série continue de textes datés est Doura-Europos, où ils ne commencent, à la vérité, qu'en l'année 6 av. J.-C. L'on y trouve des caractères assez semblables à ceux de notre hymne au Soleil avec le sigma lunaire et l'épsilon arrondi dès les premières années de notre ère¹. La forme caractéristique du *pi* que nous avons signalée à Doura² avec la barre transversale prolongée vers la droite (Π̄) se rencontre aussi sur

1. *Fouilles de Doura-Europos*, pl. CXIII, n^o 6; CXIV, n^{os} 1 et 7.

2. *Ibid.*, p. 354.

notre pierre de Suse. On ne se trompera donc pas en fixant approximativement pour époque à celle-ci le I^{er} siècle avant ou plutôt après J.-C.

Cette conclusion ne manque pas d'intérêt, car il s'ensuit que les Muses ont continué à être cultivées par les colons de Séleucie de l'Eulaïos sous la domination parthe. Si l'on s'étonnait de voir encore au temps des Arsacides un poète du cru y célébrer Apollon en un mètre savant, je rappellerai que ces princes, qui se paraient du titre de philhellènes, n'ont nulle part persécuté, mais partout protégé la culture grecque. Plutarque¹ ne nous raconte-t-il pas que la tête de Crassus fut apportée au roi Orodès, tandis qu'il assistait avec Artavasde d'Arménie à une représentation des Bacchantes d'Euripide ? D'une façon générale, les cités, même les plus éloignées des grands foyers de la civilisation hellénique, tenaient en grand honneur les maîtres de la poésie et de l'éloquence. Nous avons trouvé à Nicopolis d'Arménie l'épithaphe d'un « serviteur des Muses et rhéteur » dont on avait ramené le corps dans sa ville natale pour lui donner une sépulture digne de son talent².

Le poème d'Hérodore de Séleucie doit avoir été composé à l'occasion d'une solennité religieuse : c'est ce que semble indiquer le premier mot « Déjà... » et la mention des baguettes d'olivier entourées de bandelettes de laine (v. 5, εἰρεσιῶναι) qu'on suspendait aux portes. A Athènes, c'était l'usage aux Thargélies et aux Pyanepsies (p. 91), fêtes d'Apollon qui avaient pu être transportées jusque dans les colonies de l'Iran.

Le contenu de l'hymne lui-même, bien qu'il n'en subsiste que des bribes, n'est pas dépourvu d'un certain intérêt religieux. Nous y trouvons déjà une manifestation de ce syncrétisme qui plus tard devait, même en Occident, identifier avec le Soleil tout le panthéon païen. Apollon s'y confond avec Dionysos (vv. 24 ss.). Nous avons rappelé déjà (p. 94) que celui-ci fut de bonne heure considéré comme un dieu solaire. En Orient même, dans un tombeau de Palmyre, on voit une peinture figurant Bacchus avec une couronne radiée, emblème héliaque³. Apollon avait été déjà la grande divinité de l'empire des Séleucides, protectrice de la dynastie qui se disait issue d'elle. Nous le trouvons ici aussi honoré comme le dieu suprême (v. 31), seul adoré par l'univers entier (vv. 28 s.). La théologie qui, à la fin du paganisme, fit de l'astre du jour le maître du monde et le premier moteur de toutes les révolutions du ciel (v. 8) est d'origine « chaldéenne »⁴, et il n'est pas surprenant qu'on la trouve admise en Susiane, avant qu'elle le fût dans l'empire romain.

1. Plutarque, *Crassus*, 33.

2. *Anatolian studies presented to Sir William Ramsay*, 1923, p. 118.

3. Tombeau découvert par M. Ingholt ; cf. *Fouilles de Doura-Europos*, p. 167.

4. Cf. ma *Théologie solaire du paganisme romain* (dans *Mém. sav. étr. Acad. Inscr.*, XII), 1909.

7. *Tablette avec reste d'inscription.*

Fragment d'une tablette de terre cuite trouvée à Suse en 1928 par M. de Mecquenem dans la ville royale, au sud du tell, dans un terrain d'où l'on a exhumé à la fois des briques sassanides, des statuettes d'époque parthe ou hellénistique et des tablettes cunéiformes. Incomplète à gauche et brisée en deux fragments; un éclat a sauté au milieu. — Long. actuelle 85 mill.; larg. 6 cm.; ép. 18-23 mill. Haut. des lettres environ 5 mill. Reproduit pl. IV, 4.

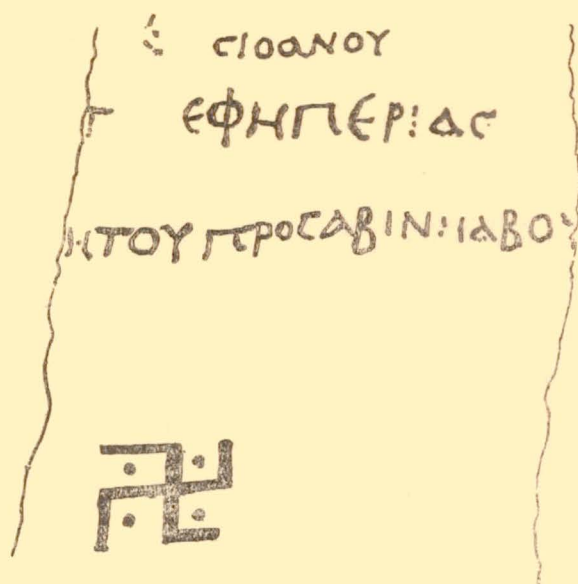
χ
 παρ' αὐτῶν α'
 ερος α'
 . . . ταιε π[αρ' αὐ]τῶν α'
 . . . ἔξέ]ταζε ἡμετέρου β'
 5 . . . παρ' α]ὐτῶν α'

Pour autant que le texte, dont plus de la moitié peut-être a disparu, puisse être compris, nous avons ici des instructions données pour faire rentrer des impôts ou des cotisations : une série de courtes phrases à l'impératif, suivies chacune d'un chiffre. Les traces de lettres restées visibles l. 3 ne permettent pas de déchiffrer un mot qui aurait peut-être donné quelque autre précision.

8. *Tesson avec inscription peinte.*

Tesson de poterie trouvé en 1928 par M. de Mecquenem à environ 40 mètres du bord du tell et à environ 3 mètres de profondeur. — Débris d'un grand vase de terre grise, cassé de tous côtés. Long. max. 31 cm.; larg. 17 cm.; ép. 1 cm. Haut. des lettres 5 à 15 mill.

L'inscription tracée à l'encre noire est incomplète à gauche, et le début de chaque ligne fait défaut. La dernière est aussi mutilée à droite.



.... ς 'Ιοάνου

.... ἐφημερ[ι]ας

ητου πρὸς Ἄβιν[ν]α βου...

L. 1. Un nom au nominatif, terminé par ς, paraît être suivi du nom juif Ἰοάνου, pour Ἰωάννου au génitif. Σιοανου ou Σιθανου ne semble pas explicable.

L. 2. Ἐφημερίας, où le μ a la forme Π fréquente à Doura, est peut-être simplement l'adjectif ἐφήμεριος = quotidien; mais ἐφημερία désigne chez les Juifs le service journalier dans le Temple, ou le roulement des prêtres pour ce service. Le mot était peut-être pris aussi avec cette acception dans les sanctuaires de la Susiane.

L. 3. La première lettre est un η ou un α. On pourrait peut-être couper α(η) τοῦ. — La suite paraît offrir le nom d'Abina, Ἄβινα (var. Ἄβινα), qui était une ville de la partie orientale de la Susiane (Ptolém., VI, 3, 5). Ce nom serait alors suivi d'un mot comme βου[λευτής]. Mais peut-être faut-il lire Ἄβινάβου où le ν aurait été redoublé et qui serait un composé formé avec le nom du dieu Nabou (= Nabou (est) mon père); cf. Ἄβιθαλος, Ἄβιμελεχ. — Les noms théophores où entre celui de Nabou sont fréquents; cf. *Fouilles de Doura*, p. 400, D, 5. Sur le sens des appellations commençant par *abi*, cf. Baudissin, *Kyrios*, III, 1928, p. 346 ss.